



Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

N° 80 - octobre 2018

Les bonnes pratiques

« Une activité unique n'est pas périscolaire »

L'organisation d'une activité unique, par exemple sportive ou musicale, sur tout ou partie de l'année, n'entre pas dans le cadre de la définition d'accueil de loisirs périscolaire au sens du code de l'action sociale et des familles.

La réglementation des accueils collectifs de mineurs n'est donc pas applicable.

De même, une « étude » offrant seulement une aide aux devoirs sans activité d'animation n'entre pas non plus dans le cadre de la définition

Formations Plan Mercredi

La qualité éducative des projets et des activités proposées aux enfants passe notamment par la formation. Dans ce but, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure propose chaque année aux animateurs du département intervenant en accueils collectifs de mineurs un programme de formation continue gratuit. Dans le cadre de la généralisation du Plan Mercredi à la rentrée scolaire 2018, la DDCS met en place un plan de formation départemental spécifique pour accompagner les sites qui ont manifesté un intérêt pour ce label qualité.

Seuls les déplacements et la restauration ne sont pas pris en charge par la DDCS.

Dans le cadre des PEdT Plan Mercredi, ces formations s'adressent aux acteurs de terrain: animateurs, directeurs d'accueils collectifs de mineurs, ATSEM, enseignants si c'est possible...

Même si ces formations sont gratuites pour les collectivités, elles ont un coût pour la DDCS ; Aussi, pour que les participants qui s'inscrivent aient le droit à la formation continue complète, il est souhaitable que la collectivité s'organise le jour de la formation pour que cette dernière puisse être suivie dans son intégralité. Les horaires des formations sont en général de 9h à 16h mais peuvent varier légèrement en fonction des formateurs. Nous en appelons également à la responsabilité des personnes pour ne pas se désister dans les jours qui précèdent le début de formation

Si les intervenants des sites souhaitant l'obtention le label qualité Plan Mercredi pour leur PEdT sont prioritaires, les autres sites peuvent néanmoins inscrire des participants. Pour tout renseignement ou inscription : cochez la ou les formation(s) qui vous intéresse(nt) au verso et retournez cette feuille avec la fiche d'inscription 2018 en pièce jointe à :

Frédéric HEYBERGER :02 32 24 86 11 ou frederic.heyberger@eure.gouv.fr

Formations Plan Mercredi DDCS 27 :

Nom : _____ Prénom : _____ Structure : _____

Titre formation	Organisme porteur	lieu	Nombre de jour(s)	Date(s) de formation (et date limite d'inscription)	Case à cocher si intéressé(e)
Des outils pour une éducation bienveillante : Posture de l'animateur, dynamique de confiance. Comment instaurer une autorité positive ?	AFOCAL	Canopé Evreux	1	9 novembre <i>(date limite d'inscription : 2 novembre)</i>	
Plan Mercredi, articulation des projets : Comment créer du lien entre projet d'école/projets éducatifs et pédagogiques ?	AFOCAL	DDCS Evreux	1	12 novembre <i>(date limite d'inscription : 2 novembre)</i>	
Usage du numérique en structure de loisir : Comment concevoir des défis d'évasion et des rallyes numériques simples ?	Atelier Canopé Evreux	Canopé Evreux	1	19 novembre <i>(date limite d'inscription : 10 novembre)</i>	
Gestion de projets culturels	Association Particules	DDCS Evreux	1	16 novembre <i>(date limite d'inscription : 9 novembre)</i>	
Prise en charge et accompagnement de l'enfant en situation de handicap : Sensibilisation à la différence	Aroéven	Lycée Modeste Leroy, Evreux	1	10 décembre <i>(date limite d'inscription : 30 novembre)</i>	
Parcours de pratiques éducatives sur la thématique des lieux d'accueils et des moments informels : Comment gérer notamment la pause méridienne, l'aménagement du temps et de l'espace pour permettre de « ne rien faire » ?	Cémea	JAE Evreux	2	29 novembre & 11 décembre <i>(date limite d'inscription : 16 novembre)</i>	

